

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-119

« Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation aux fins de l'usage « édicule mécanique pour la régulation des eaux usées » d'un bâtiment situé au 8085, avenue Octave-Pelletier, sur le lot 1 279 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **20 décembre 2018** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 8 janvier 2019.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Gauthier

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat